



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle contribue au développement de la créativité des élèves et conforte leur confiance en eux. De l'école élémentaire au collège, l'élève va acquérir des connaissances, rencontrer des œuvres et des artistes mais aussi pratiquer plusieurs arts.

EN BREF

L'élève va :

- acquérir une culture artistique personnelle
- découvrir différentes formes d'expression artistique : arts visuels, arts du son, arts du spectacle vivant...
- développer son goût pour les pratiques artistiques, notamment la pratique musicale

La culture et la pratique artistiques contribuent à l'épanouissement et à la réussite des élèves. Éducation musicale, arts plastiques, arts visuels, arts du spectacle, arts numériques ou encore découverte du patrimoine... Autant d'activités où les enfants font appel à leurs sens, à leur imagination et à leur créativité. Ils apprennent également à se concentrer, à enrichir leur capacité d'expression et à prendre des initiatives.

Afin de guider les professionnels de l'éducation dans la mise en œuvre de ces activités, une "**charte pour l'éducation artistique et culturelle**" a été élaborée en 2016 définissant **10 grands principes** de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). Cette charte constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs de l'EAC : enseignants, professionnels de la culture et des collectivités territoriales. Elle est disponible en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/cid104753/charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html>

La charte rappelle les **3 piliers fondamentaux d'un parcours d'EAC** :

- la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes ;
- la pratique artistique des élèves ;
- l'acquisition de connaissances.

Ces trois piliers se déclinent de façon différente selon la classe de l'élève.

À l'école maternelle : percevoir, imaginer et créer

Dès la maternelle, l'enfant développe sa curiosité et construit sa pensée en explorant, en cherchant, en découvrant. Il aborde le monde par l'expérience. L'école cherche donc à favoriser les situations d'apprentissage où il peut « percevoir, sentir, imaginer, créer ».

Pour les enseignants, l'objectif est d'amener chaque enfant à développer son goût pour les pratiques artistiques, en multipliant notamment les occasions de pratiquer, seul ou en groupe, d'explorer

ASTUCE MALLETTE

Sensibiliser l'enfant à l'art dès le plus jeune âge favorise son développement moteur et émotionnel et contribue à son épanouissement. C'est particulièrement vrai pour les enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés chroniques ou plus importantes. Il n'y a pas d'âge pour parler d'art et le pratiquer : faire aimer l'art, c'est d'abord donner l'envie d'en faire.

librement, par exemple pour dessiner. L'enseignant va favoriser cette expérimentation et échanger aussi sur la production de chacun, qu'il va conserver et vous transmettre afin de voir ensemble les progrès accomplis.

Autre objectif, faire découvrir des formes d'expression artistique variées, en organisant des rencontres régulières avec des œuvres de différentes époques et dans différents domaines artistiques. Les sorties scolaires doivent également permettre aux enfants de découvrir des lieux culturels (expositions, spectacle, cinéma, etc.) et le plaisir d'être spectateur.

À l'école élémentaire : développer la sensibilité et l'expression artistiques

A l'école élémentaire, l'élève bénéficie de **deux heures d'enseignement artistique, axés sur la pratique, comprenant les arts plastiques** (peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques) **et l'éducation musicale** (chansons, musiques instrumentales et vocales). Il peut être également initié aux **arts du spectacle** vivant (danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, etc.).

Les professeurs privilégient les projets qui peuvent mêler plusieurs thèmes. L'enseignant va amener les élèves à s'interroger sur leur démarche: comment représenter le monde, comment exprimer ses émotions, comment raconter une histoire par les images... Tout au long de l'école élémentaire, et jusqu'à la fin de l'année de 6e, les élèves vont développer leur capacité à expérimenter, à produire, à créer. Ils vont aussi apprendre à analyser leur pratique et celle de leurs camarades, en les mettant en perspective avec les œuvres d'artistes.

Les compétences qu'ils vont acquérir au cours de ces heures d'éducation et de pratique artistique et culturelle (comme les compétences corporelles, à l'oral, méthodologiques, sociales ou culturelles) leur seront utiles dans tous les autres apprentissages.

Au collège : enseignements artistiques et projets culturels

Au collège, l'élève bénéficie chaque semaine d'une heure d'arts plastiques et d'une heure d'éducation musicale. En plus de ces enseignements obligatoires, tous les professeurs, quelle que soit la discipline enseignée, peuvent mener un projet artistique et culturel avec leurs élèves : par exemple, un enseignement pratique sur l'opéra mené par les professeurs d'arts plastiques, d'éducation musicale et de français, un projet de création numérique mené par les professeurs de mathématiques et d'arts plastiques, etc.

ASTUCE MALLETTE

De nombreux musées proposent des parcours de découverte associant souvent des ateliers de pratique ainsi que des services pédagogiques ou éducatifs à destination des publics scolaires. En outre, certains mettent aussi à disposition des professeurs diverses ressources pédagogiques. Votre ville, département ou région peut aussi avoir un programme d'initiation artistique, à des tarifs très avantageux.

À SAVOIR

Depuis janvier 2020, l'outil ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle) se déploie dans les écoles et établissements. Cette plateforme permet de monter des projets et de solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques. Elle offre également une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie de partenaires culturels.

ADAGE est accessible par Intranet à toutes les communautés éducatives des écoles, collèges et lycées, via le portail ARENA.

ADAGE accompagne la mise en œuvre du plan gouvernemental « À l'école des arts et de la culture » annoncé en septembre 2018 et réaffirmé en 2020 dans la feuille de route « Réussir le 100% EAC ».

Publié le 14 septembre 2020